

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 juillet 2017

Commune de  
PAULHAN

N° 2017/07/07

Date de la convocation	10/07/2017
	<b>Votes : 21</b>
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 06	Contre : 0
Représentés : 05	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le vingt juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM VALERO Claude, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BIROUSTE Pascal, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur ALAMBERT Elie à Monsieur JAURION Léon  
- Monsieur BALLESTER Christian à Monsieur VALERO Claude  
- Monsieur BONSIGNORI Vincent à Monsieur SEBASTIAN David  
- Madame BORGNAT Géraldine à Madame RICARD Christine  
- Madame GAVINET Isabelle à Madame ARNAUD Pierrette

**Objet** : Demande de subvention pour le PPMS (plan particulier de mise en sureté) des écoles, au titre du FIPD (Fond de prévention de la délinquance)

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170720-2017-07-07-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2017  
Date de réception préfecture : 24/07/2017

Monsieur le Maire rappelle que depuis mai 2002, tous les établissements scolaires sont tenus de mettre en place un plan de gestion de crise, en cas de catastrophe majeure d'origine naturelle ou technologique et désormais en cas de situations d'urgence particulières.

L'obligation de mise en œuvre d'un PPMS est décrite dans le bulletin officiel du 30 mai 2002 et réaffirmé dans la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015.

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été mis en place à l'école maternelle F.Dolto un vidéophone et quatre déclencheurs manuels d'alarme. Au groupe scolaire Arc-en-ciel, il a été mis en place deux déclencheurs manuels d'alarme.

Ces acquisitions peuvent faire l'objet d'une aide financière des services de l'Etat.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter auprès des services de l'Etat l'aide financière au titre du FIPD (Fond de prévention de la délinquance) la plus élevée possible pour le financement des acquisitions dans le cadre du PPMS,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20170720-2017-07-07-DE  
Date de télétransmission : 24/07/2017  
Date de réception préfecture : 24/07/2017